



Convention relative aux  
droits de l'enfant

Distr.  
GENERALE

CRC/C/8/Add.37  
24 juillet 1997

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 44 DE LA CONVENTION

Rapports initiaux des Etats parties attendus en 1993

Additif

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DES MALDIVES

[21 juillet 1997]

Mesures d'application générale

1. En novembre 1996, l'Unité des droits de l'enfant est passée de la tutelle du Ministère de l'intérieur à celle du Ministère de la condition de la femme et de la protection sociale.

2. Le Conseil national pour la protection des droits de l'enfant est désormais dirigé par le Ministre de la condition de la femme et de la protection sociale. Il se compose de 15 membres appartenant à 12 organes dont le Ministère de la santé (2), le Ministère de l'éducation (2), le Ministère de la justice, le Ministère de la condition de la femme et de la protection sociale, l'Administration des atolls, le Ministère de la planification, des ressources humaines et de l'environnement, le Ministère de la défense et de la sécurité nationale, le Ministère de l'information, des arts et de la culture, le ministère public, l'Unité des droits de l'enfant, le Ministère de la jeunesse et des sports et le Conseil suprême des affaires islamiques. Deux membres du Parlement maldivien (Citizens Majlis) en font également partie.

3. Depuis sa création en novembre 1992 jusqu'à la fin de 1996, l'Unité des droits de l'enfant a été saisie de 1 554 affaires; dont 557 en 1996.

#### Perfectionnement de la main-d'oeuvre

4. L'Unité des droits de l'enfant a mis en oeuvre un programme étendu de formation, d'une part, dans les atolls pour inculquer à son personnel les connaissances et les compétences dont il a besoin dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses activités en faveur des enfants et, d'autre part, à Malé, pour compléter et perfectionner la formation déjà dispensée.

5. A la fin du premier semestre de 1997, des cours de formation de base avaient été menés à terme dans sept atolls : Fauh Mulah, Alif Atoll, Haa Daal, Meemu, Vaavu, Seenu et Lhaviyani. Au total, 160 stagiaires ont été formés. Ils sont désormais en mesure d'assurer des services sociaux de base aux enfants et aux familles de ces atolls. De nouvelles activités de formation et de recyclage seront organisées à l'avenir selon les besoins.

6. A Malé, des professionnels ont reçu une formation destinée à les sensibiliser aux droits des mineurs sur le lieu de travail et à les inciter à aider l'Unité des droits de l'enfant en acceptant d'assurer bénévolement des services d'orientation. Sept stages de formation ont été organisés, deux par un psychiatre étranger (1994), un par un consultant de Childhope International (1995), deux par des professeurs d'une université australienne et deux par des membres du personnel de l'Unité des droits de l'enfant. Ces stages ont porté sur les techniques de travail de groupe et sur la formation d'agents de liaison des écoles locales. Trois membres du personnel de l'Unité des droits de l'enfant suivent actuellement des cours d'enseignement supérieur, à l'étranger, dans les domaines de la psychologie et du travail social.

7. L'Unité des droits de l'enfant a établi une base centrale de données qui lui permet de collecter et de stocker des informations sur les cas qui lui sont renvoyés. Elle reçoit trimestriellement, en provenance des atolls, des informations qui sont mises en mémoire aux fins de suivi et de recherche.

#### Obstacles au développement

8. En 1995, la population était évaluée à 249 281 personnes et le taux de croissance démographique à 2,8 %.

#### Information publique

9. On a augmenté la distribution d'exemplaires de la Convention relative aux droits de l'enfant, de sorte que tous les étudiants de l'Ecole normale et tous les participants à des ateliers disposent d'un exemplaire.

10. L'Unité des droits de l'enfant a produit cinq affiches, six opuscules et deux brochures qu'elle a distribués à Malé et dans les atolls. Ces publications ont été envoyées à tous les bureaux de la péninsule, aux hôpitaux, aux dispensaires et centres de santé, aux écoles et autres institutions.

11. L'Unité des droits de l'enfant diffuse chaque semaine un programme radiodiffusé traitant des questions concernant les enfants.

Définition de l'enfant

12. Le mariage avant l'âge de 16 ans est rigoureusement déconseillé.

Le droit à la vie, à la survie et au développement

13. En 1995, le taux de mortalité infantile était de 32 pour 1 000 naissances vivantes (Statistical Yearbook of Maldives, 1996), soit une augmentation de 2 p. 1000 par rapport au taux de 30 p. 1000 enregistré pour 1994. Toutefois, ce taux n'a cessé de fluctuer entre 30 et 34 p. 1000 depuis 1990, ce qui pourrait dénoter une certaine saturation des méthodes de lutte contre les maladies et de soins actuellement en vigueur.

Article 37

14. Les châtiments corporels sont interdits dans les écoles.

Milieu familial et protection de remplacement

Articles 9 et 20

15. Pour se conformer aux dispositions de l'article 9 et protéger les enfants qui doivent être séparés de leurs parents ou qui sont privés d'un milieu familial (art. 20), le Gouvernement maldivien a décidé de créer un foyer réservé aux filles, qui devrait ouvrir ses portes au cours des trois prochaines années.

Articles 5, 18 et 27

16. Une "législation de la famille" est en cours d'élaboration afin de faire face aux problèmes que pose le taux élevé de divorces. Elle réglementera des questions telles que la pension alimentaire ainsi que la garde et l'entretien des enfants. Un projet de loi devrait être soumis au Parlement au début de 1998.

Article 39

17. Les services mis à la disposition des victimes de la brutalité ou de la négligence seront élargis, grâce à la création d'un foyer pour les filles. Cet établissement aura une vocation thérapeutique et sera axé sur la réadaptation psychologique et la réinsertion sociale.

18. Grâce à la formation dispensée dans l'ensemble de l'archipel dans le cadre d'ateliers de formation de conseillers, l'accès aux services de consultation se généralise.

## Santé primaire et bien-être

### Les enfants handicapés (art. 23)

19. D'un point de vue infrastructurel, aucun fait nouveau n'est à signaler. En revanche, le Gouvernement a adopté une stratégie de réadaptation des handicapés basée sur la collectivité. Des activités d'initiation ont été entreprises en 1996, à titre préliminaire. Le fait que des mesures spécifiques aient été prises montre l'intérêt porté à cette question.

20. L'Unité des droits de l'enfant et le Programme de santé scolaire ont organisé, à l'intention des enseignants et du personnel sanitaire des écoles des atolls, un programme de formation à la détection des handicaps et à la réadaptation des enfants handicapés ou ayant des besoins spéciaux.

### La santé et les services de santé (art. 24)

21. En 1995, les dépenses engagées par le Gouvernement dans le secteur de la santé ont représenté 9,6 % du budget national (Statistical Yearbook of the Maldives, 1996). On a noté une diminution des ressources d'origine internationale allouées à ce secteur sous forme de dons.

### Le niveau de vie (art. 27)

#### Nutrition

22. Les statistiques établies en 1994 montrent que 21 % des enfants souffrent de dénutrition modérée ou grave et 0,5 % de dénutrition extrême. Une étude effectuée en 1995 a révélé des troubles liés à une carence en iode chez 23,6 % des enfants dans les écoles et, d'après les résultats des analyses d'urine, un taux d'iode insuffisant chez 65,5 % d'entre eux. La carence en iode a été récemment dénoncée comme un facteur potentiel de dénutrition chez l'enfant. Il n'existe pas de données sur l'avitaminose A ni sur la fréquence de l'héméralopie, dont des cas isolés ont été signalés.

#### Assainissement/eau salubre

23. En 1995, tous les habitants avaient l'eau potable dans les villes, mais 85 % seulement dans les campagnes; en ce qui concerne les installations sanitaires, tous les habitants en étaient dotés en milieu urbain, contre 26 % en milieu rural.

### Education (art. 28)

24. Une enquête a été effectuée à l'échelon national pour évaluer la qualité de l'enseignement primaire. La scolarisation des enfants des deux sexes est presque assurée à 100 %; 85 % d'entre eux terminent le cycle primaire.

25. Des cours de formation professionnelle sont dispensés par l'Institut national d'enseignement technique et le Centre national de gestion et d'administration. Des cours d'informatique sont donnés à l'Ecole anglaise préparatoire et secondaire et à l'Ecole anglaise de garçons ainsi que dans diverses autres institutions privées.

Mesures spéciales de protection

Administration de la justice pour mineurs (art. 40)

26. Il est prévu d'ouvrir un établissement pénitentiaire distinct pour les jeunes délinquants et l'on envisage d'instituer un système judiciaire spécial pour les mineurs. Pour faciliter l'introduction de ce système, des membres du personnel du Ministère de la défense, des Services de la sécurité nationale, du Parquet, du Ministère de l'éducation et de l'Unité des droits de l'enfant ont été invités à suivre un cours sur "la criminologie et la justice pour mineurs" qui a eu lieu en 1996, à l'Université Curtin, à Perth (Australie-Occidentale).

Usage de stupéfiants (art. 33)

27. Un service de réadaptation des toxicomanes doit s'ouvrir prochainement dans une île voisine de Malé. Des consultants étrangers sont déjà sur place et le personnel local est en cours de formation. Ce service fonctionnera en milieu institutionnel.

Exploitation et violence sexuelle (art. 34)

28. Les jeunes filles qui ont été sexuellement exploitées ou violentées bénéficieront d'une plus grande protection, grâce au foyer d'accueil qu'il est prévu d'ouvrir à leur intention.

-----